



## AVIS PUBLIC

### TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148-5

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE lors de sa session régulière du conseil municipal, tenue le huitième jour du mois de mars deux mil dix-neuf, le conseiller Bertrand Taillefer a déposé le projet de règlement intitulé « Traitement des élus municipaux » et a donné avis de motion qu'il présentera pour adoption ce projet de règlement lors de la session régulière qui se tiendra, le vendredi 12 avril 2019 à 19h30. Le projet de règlement se résume comme suit :

Rémunération pour l'an 2019 = 96 672.94 \$

Fonction	Description	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Mairesse	Rémunération annuelle	21 717.57 \$	10 858.79 \$	32 576.36 \$
Conseillers	Rémunération annuelle	6 934.86 \$	3 467.43 \$	10 402.29 \$
Maire suppléant	Rémunération annuelle	1 121.89 \$	560.95 \$	1 682.84 \$

Ajustement fiscal pour l'an 2019 = 103 923.40 \$

Fonction	Description	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Mairesse	Rémunération annuelle	23 346.39 \$	11 673.20 \$	35 019.59 \$
Conseillers	Rémunération annuelle	7 454.97 \$	3 727.49 \$	11 182.46 \$
Maire suppléant	Rémunération annuelle	1 206.03 \$	603.02 \$	1 809.05 \$

QUE la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

QUE le présent règlement est rétroactif au premier janvier deux mil dix-neuf.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce onzième jour du mois de mars 2019.

Chantal Soucy,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière